

Objet : Lettre ouverte

Quel avenir pour les biotechnologies végétales en Europe ?

L'AFBV interroge les candidats à l'élection au Parlement Européen

L'AFBV tire la sonnette d'alarme auprès des candidats à la députation européenne tant les incertitudes qui s'accumulent sur la recherche semencière européenne obscurcissent l'avenir des productions végétales en Europe.

En effet, la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne considère que les organismes dérivés des nouvelles technologies de modification du génome doivent être soumis aux réglementations des OGM. Conséquence probable : aucune variété végétale issue de ces technologies ne sera disponible pour la culture en Europe ! Or ces nouvelles technologies sont très précises, elles permettent de raccourcir le cycle de sélection, facteur de compétitivité pour les semenciers, les agriculteurs et l'ensemble des filières végétales. Offrant des perspectives considérables elles font, dans les pays dynamiques, l'objet de nombreux travaux extrêmement encourageants qui aboutissent déjà à des produits en voie de commercialisation.

Cette décision de la CJUE ne peut qu'accentuer, dans l'UE, cette forme de refus des biotechnologies végétales caractérisée aujourd'hui par le paradoxe d'une quasi impossibilité de cultiver et de consommer des plantes génétiquement modifiées, mais d'une importation massive des produits de ces plantes pour l'alimentation animale et l'utilisation de nombreux ingrédients et additifs dans les produits destinés à la consommation humaine.

Les acteurs des filières végétales, des chercheurs aux consommateurs, sont donc fortement affectés par cette décision qui entraînera pour le futur une réduction importante des recherches sur ces technologies en Europe dans les secteurs public et privé, avec de plus en plus de délocalisations d'entreprises. Aucune société semencière, européenne ou internationale, ne lancera dans la situation actuelle un processus d'autorisation d'un de ces produits en Europe étant donné les coûts disproportionnés du dossier à fournir et l'incertitude sur son issue d'un tel dossier compte tenu du blocage politique observé depuis de nombreuses années au niveau des plantes génétiquement modifiées. Paralyser l'utilisation de ces biotechnologies de précision dans l'UE serait une aberration économique.

Alors que l'Europe, et plus particulièrement la France, veut réduire de 50 % l'utilisation des phytosanitaires en 2025, l'interdiction, de fait de ces nouvelles technologies qui permettent d'obtenir plus rapidement des variétés résistantes aux maladies ou adaptées aux impacts liés au réchauffement climatique serait aussi une incohérence écologique.

C'est pourquoi, nous demandons que l'Europe examine rapidement les moyens de résoudre une situation qui entraînerait, dans les années à venir, si elle était maintenue en l'état, une perte de compétitivité de l'agriculture européenne, un manque à gagner important pour les agriculteurs et les sociétés impliquées dans les filières correspondantes ainsi qu'un risque important que les produits bénéfiques pour la filière agro-alimentaire et les consommateurs ne soient disponibles qu'à l'importation. C'est la souveraineté alimentaire de l'Europe et l'avenir de nos filières végétales qui sont en jeu.

Vous êtes candidat à la députation au Parlement Européen et nous pensons important que les 500 000 acteurs de l'agriculture concernés par les productions végétales connaissent votre vision de l'avenir en Europe des nouvelles biotechnologies végétales. C'est pourquoi nous vous remercions de nous retourner le questionnaire ci-joint.

Restants à votre disposition, veuillez croire en notre haute considération.

Georges FREYSSINET
Président de l'AFBV

Yvette DATTEE
Secrétaire Générale

Georges PELLETIER
Vice-Président

PJ : Questionnaire « Votre vision de l'avenir des nouvelles biotechnologies végétales »